

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 885

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 29 G

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime l'article 29 G, remplacé en première partie afin de le rendre applicable dès l'année 2022.